



Plainte escroquerie et travail au noir

Par **Pascaloux**, le **23/10/2019** à **07:09**

Bonjour,

Suite à ma plainte déposé auprès du Procureur qu' il a transmis pour enquête préliminaire. Convoqué comme **victime** et auditionné comme **témoin**. Je reçois un mail de l'enquêteur en m'informant qu'après investigations et avis au magistrat de permanence votre requête est classée sans suite pour absence d'infraction pénale. Les faits relèvent du tribunal civil ou commercial. J'ai demandé à mes témoins ainsi qu'à l'Inspection du Travail qui a fait le contrôle et le rapport qui stipule que je travaillais s'ils avaient été convoqués. Tous mes témoins sont catégoriques qu'ils n'ont jamais été convoqués et ni eu de contact avec la Gendarmerie concernant le travail dissimulé. **Je n'ai jamais été signifié par un Magistrat de cet avis.**

Dans l'email l'enquêteur **prétend avoir faits des investigations, je me demande ou et lesquels** car n'ayant **convoqué, contacté ou auditionné aucuns mandataires et aucuns de mes témoins.**

A savoir, n'étant pas payé, ni fiches de paies et pas déclaré, j'ai dénoncé à l'Inspection du Travail. L'employeur averti de ma dénonciation comme la loi l'exige, il a de suite commencé à vidé le lieu du travail. Le contrôle établi, il a fermé le lendemain. En liquidation judiciaire. Impossible d'obtenir le rapport du contrôle pour motif : Enquête judiciaire en cours mais Police donc impossible d'avoir copie du contrôle.

Pour l'enquête judiciaire de la liquidation frauduleuse, j'ai été convoqué comme témoin.

C'est le même Procureur concernant ma plainte qui est CSS et qui m'a nommé témoin pour la liquidation. **A ne rien comprendre.**

Comment donner suite à ma plainte

Merci de votre réponse Cordialement

Par **Tisuisse**, le **23/10/2019** à **07:14**

Bonjour,

Prenez un avocat qui saura à quelle porte frapper pour avoir ces rapports d'enquête.